



**VILLE DE
FEIGNIES**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Secrétariat Général

03 27 68 39 06

k.debieve@ville-feignies.fr

2020-0610 JC/KD/TB/PL

Affaire suivie par Karine DEBIEVE

RESTRICTION DE CIRCULATION

SENS UNIQUE

RUE DU 19 MARS 1962

ARRÊTÉ N° 119 / 2020

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu l'article L2213.1 et suivant du C.G.C.T (Code Général des Collectivités territoriales),

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411-5, R 411.8, R411.25,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié),

Considérant que la circulation est importante dans la rue du 19 mars 1962, et qu'il importe de prendre toutes mesures pour éviter les accidents compte-tenu de la présence d'enfants dans ce quartier,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté du 17 janvier 1994 est abrogé.

Article 2 : La circulation dans la rue du 19 mars 1962 sera interdite dans le sens rue Victor Hugo - place du 8 mai 1945.

Article 3 : L'interdiction définie à l'article 2 sera matérialisée par des panneaux réglementaires, mis en place par les services municipaux.

Article 4 : Les dispositions définies par l'article 2 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Les dispositions du présent arrêté pourront être contestées auprès de la juridiction administrative dans un délai de 2 mois à dater de sa publication.

Correspondance administrative : Monsieur le Maire

Mairie de Feignies, Place Charles de Gaulle 59750 FEIGNIES

Tel 03 27 68 39 00 • Fax 03 27 68 22 66 • www.ville-feignies.fr

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- Monsieur le Président de la CAMVS.
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef du District de Police à Maubeuge,
- Monsieur l'ingénieur de la DVD à Avesnes/Helpe,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Maubeuge,

Feignies, le 10 juin 2020.

LE MAIRE DE FEIGNIES



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized first letter followed by a series of connected strokes.